



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 7/11/2023

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 25 octobre le 7 novembre 2023 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- **Lotissement "les Sentiers Fleuris", porté par Soleil aménagements, sur la commune de Chatuzange-le-Goubet (26)**
Aménagement d'un terrain agricole de 5,3 ha pour construire 195 logements individuels et collectifs, dont 107 logements locatifs sociaux et permettant d'accueillir environ 480 nouveaux habitants à l'horizon 2028. Le projet prévoit 313 places de stationnement ainsi que l'aménagement d'espaces verts dont une micro "forêt urbaine" sur 1700 m².
- **Parc photovoltaïque au sol de Chavagnes et Thiel-sur-Acolin sur les communes du même nom (03)**
Implantation par la société Photosol d'un parc photovoltaïque sur une surface clôturée de 30 ha, d'une puissance projetée de 34,6 MWc, dans un secteur agricole de l'Allier faisant partie de Moulins communauté.
- **Parc photovoltaïque au sol, sur la commune de Colonzelle (26)**
Implantation par la SAS « Centrale Solaire de Colonzelle » d'un parc photovoltaïque sur une surface clôturée de 1,358 ha, d'une puissance projetée de 1,41 MWc dans un secteur agricole de la Drome faisant partie de l'Enclave des Papes-Pays de Grignan.
- **Projet de stockage de l'entreprise Fluidra, dans un bâtiment existant, par GXO Logistique France, sur la commune de Saint-Vulbas (01)**
Stockage sur six niveaux de nouvelles typologies de produits à destination de l'entretien des piscines, dans un bâtiment existant, sans travaux, modifiant le classement de l'établissement au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) avec un passage du site de « Seveso seuil bas » à « Seveso seuil haut ».

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert - Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

- Révision n°2 du PLU de Bourgoin-Jallieu (38)
Révision permettant la production de plus de 3 200 logements et l'accueil de 5 672 habitants sur la période 2020-2030 à l'appui d'une consommation foncière de 19,35 ha, répartie entre 4,35 ha à vocation d'habitat et 15 ha à vocation d'activités. Le projet comprend 13 orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles et 1 OAP sur la trame verte et bleue.
- Modification n°2 du PLU de la commune de Vaugneray (69)
Modification du PLU visant à ouvrir à l'urbanisation une zone d'une surface d'environ 1,4 ha pour créer des logements, groupés ou collectifs, sur la base d'une densité minimale de 30 logements par ha avec au moins 50 % à vocation sociale, et évolution d'un secteur d'une surface d'environ 1,3 ha pour limiter les hauteurs des constructions afin de maintenir des vues paysagères.

DÉCISIONS ET AVIS CONFORMES DÉLIBÉRÉS

- Modification n°2 du PLU de Saint-Jeoire (74)
Recours formé par la commune de Saint-Jeoire contre l'avis conforme de la MRAe ARA requérant une évaluation environnementale.
- Modification n°1 du PLU d'Ayze (74)
Recours formé par la commune d'Ayze contre l'avis conforme de la MRAe ARA requérant une évaluation environnementale.

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>